



COMPTE RENDU du COMITE de RIVIERES

Du jeudi 11 juin 2009
A la Mairie de Montigny sur Aube
A 15 h 00

Présents :

Sous Préfecture de Montbard – Patricia FOURRIER
Agence de l'Eau Seine Normandie – Anne-Sophie SUISSE
Conseiller Général de Montigny sur Aube – Philippe CHARDON
Conseiller Général de Chatillon sur Seine – Hubert BRIGAND
Centre Régional de la propriété de Champagne Ardenne – Patrice BONHOMME
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne – Yohann BROUILLARD
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons – Emilie WEBER
CLAPEN 21 – Alain LOMBERGET
Chambre D'Agriculture de Côte d'Or – Jérôme CHABOT
Chambre D'Agriculture de l'Aube – Adeline POIRSON
DDE 21 – Véronique MENETRIER
DDEA 10 – Nicolas VENY
Communauté de Commune du Pays Châtillonnais – Elise BOURGUEIL
IIBRBS – Bruno COUVRAND
Syndicat Intercommunal de l'Ource et de ses Affluents – Thierry NAUDINOT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Arce – Roland CINGLAND
SIVOM Leuglay Voulaines – François MAIRE DU POSET
SIAEP Nicey Griselles – Louis-Marcel TERRILLON
SIAEP Lucey, La Chaume, Faverolles – Bernard RONOT
DIREN Bourgogne - Marc PHILLIPE
ONEMA de Côte d'Or – Olivier MILLEY
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatiques – André ROGOSINSKY
Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or – Michel MONOT
SIHHS – Jean Paul ROMMEL
Contrat Rivières SEQUANA et SIHHS – Jean Claude STUTZ
Contrat Rivières SEQUANA – Vincent GOVIN
Contrat Rivières SEQUANA – Benoît PREVOST
Le Châtillonnais et l'Auxois – André DANDEL
Union des Consommateurs de Côte d'Or – Jean Pierre GUILLEMARD
Association de Défense des Consommateurs de l'Aube – Joël AUDIGE

La composition du Comité de Rivières est annexée en fin de document.

J-C STUTZ, Président du SIHHS, accueille et remercie les participants. Il fait part des excuses de nombreux invités retenus par d'autres réunions. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation des actions 2009
2. Avancement du contrat et programmation 2010
3. Nos axes majeurs de réflexion
4. Questions diverses et échanges

Introduction : Le Président rappelle la démarche du contrat rivières Sequana et de son périmètre d'action. Notamment de la position particulière de Montigny sur Aube faisant partie de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, mais étant hors périmètre du contrat. Mr CHARDON, Conseiller Général et Maire de Montigny sur Aube remercie le Président d'avoir choisi sa commune pour organiser cette réunion compte tenu de ce contexte. Malgré cette situation, il a également précisé que l'enjeu de l'eau était aussi une priorité pour son canton (assainissement, rivière Aube, eau potable). Un partenariat avec le syndicat de la seine et le contrat rivières est engagé via la communauté de communes.

1. Présentation des actions 2009

Une présentation des actions 2009 en cours est réalisée par volets d'intervention.

Volet A : l'assainissement (8 700 000€) :

Assainissement Collectif

- Les travaux de la station d'épuration de Bar sur Seine et Gyé sur Seine ont commencé
- Les travaux de la station d'épuration de Nicey sont en cours.
- Le diagnostic d'assainissement de Celles sur Ource est en cours de lancement.
- Les travaux pour l'amélioration de la station de Ville sur Arce sont toujours en cours.

Assainissement Non Collectif

- Les travaux de réhabilitation collective à Magny Lambert (21) sont en cours.
- Les dossiers des communes de Semond (21), Etormay (21), Chaumes les Baigneux (21) sont retenus pour réaliser une réhabilitation collective.
- Depuis janvier 2009, le SPANC en est à plus de 200 contrôles de réalisés, pour un objectif de 600 par an. Au rythme actuel, l'objectif est atteignable.

Volet B1 : les milieux aquatiques (946 000€) :

- Plan de gestion Ource (21) et Seine (21),
- Mise en place des plans de gestion (procédure), Sarce et Arce pour cette année et mise en œuvre prévue pour 2010
- Aménagement des ouvrages hydrauliques du fourneau de Voulaines, terminé fin 2008.
- Aménagement et valorisation d'une zone humide à Moitron (21) réalisé en 2008
- Aménagement du moulin de la Roche à Essoyes (10).

Une explication détaillée a été faite, pour informer de l'avancement de ce projet, des objectifs visés et des différents problèmes rencontrés par le Syndicat de l'Ource, avec notamment la création d'une association opposée au projet. L'étroite collaboration entre les différents acteurs (financeurs, administrations, élus,...) a permis la finalisation du dossier. Les travaux autorisés par le Préfet, qui soutient ce projet, devraient commencer fin juin.

- Etude de l'aménagement hydraulique du Moulin de Gommeville (21) (Micro-centrale), pour cette année.
- Aménagement des ouvrages hydrauliques de la Granitière (21), prévue cette année aussi, attente des autorisations.
- Inventaires des Zones Humides par les Conservatoires des Sites Naturels.

Une description des plans de gestion est présentée, avec un détail des actions qui y sont proposées (gestion de la végétation de berge, aménagement d'ouvrages hydrauliques, aménagement de lit mineur et travaux de diversification des écoulements : épis, blocs abris).

Volet B2 : gestion des crises (130 000€) :

- L'étude de l'aménagement des ouvrages hydrauliques St Thibaut à Châtillon sur Seine (21) a été réalisée et complétée, et les travaux d'aménagement sont prévus pour 2010.

Cet aménagement permet de réduire les risques d'inondation (gestion simplifiée, meilleur répartition des débits et diminution de la cote de retenue), avec aussi l'ambition d'améliorer le fonctionnement naturel de la Seine (franchissement piscicole et transport sédimentaire).

Volet B3 : la protection de la ressource en eau potable (23 000€) :

- Schéma Directeur d'Eau Potable du Pays Châtillonnais (21) devrait être terminé à la fin de l'année 2009. L'achèvement du Schéma devrait aboutir à une programmation de travaux sur le secteur Châtillonnais.
- Mise en place d'une animation agricole sur les captages de Côte d'Or (en partenariat avec le Contrat Global Auxois Morvan), nous en sommes à la confirmation des financements pour aboutir au recrutement de l'animateur en septembre. *Description des missions du futur animateur et de l'objectif recherché.*
- Des Procédures de Périmètres de Protection de Captages (DUP) sont en cours, par exemple Nod sur Seine (21) ou Brion sur Ource (21).
- Les études suite au Schéma Directeur d'Eau Potable de Baigneux les Juifs (21) sont en cours, et les travaux sont prévus pour l'année.

Volet C : animation communication (137 000€):

- Exemples d'articles de journaux que le contrat rédige dans la lettre du Pays Châtillonnais et dans le journal « Le Châtillonnais et l'Auxois », et exemple d'actions relayées dans la presse locale ou régionale comme « L'Est Eclair ».
- des animations auprès des scolaires ont été réalisées sur Châtillon sur Seine, Essoyes, auprès des écoles primaires et aussi des lycées, comme le lycée technique de Bar sur Seine. Présence du contrat, lors d'événements locaux, journée Châtillonnaise, Fête de l'Automne...
- Encadrement de stagiaires.

Le personnel du Contrat est à disposition pour répondre aux demandes des écoles du secteur.

Le Président a réaffirmé l'importance de ce volet transversal, qui est primordiale à la réalisation du programme d'actions et des objectifs du contrat. Il rappelle que celui-ci ne réussira pas sans l'appropriation du contrat par un plus grand nombre. Cette adhésion des Châtillonnais et Barséquanais est nécessaire.

2. Avancement du contrat et programmation 2010

Un rappel est fait sur la totalité du programme d'actions prévisionnel du contrat. L'estimation financière sur les 5 ans est de 30 700 000 €, pour l'ensemble des volets d'interventions et des priorités (P1, P2 et P3). Le volet A représente à lui seul, une grande partie des dépenses, avec 20 5080 000 €.

Les différents tableaux correspondant aux actions prévues et à engager en 2009 sont présentés par volets d'interventions (A, B1, B2, B3 et C).

Une remarque est faite sur le faible montant du volet B3 prévu pour cette année (ressource eau potable). Ceci s'explique en partie, par le retard pris par le Schéma Directeur d'Eau Potable du Châtillonnais porté par le Conseil Général (21) et l'attente des conclusions de celui-ci pour engager certains travaux.

Un premier tableau du programme d'actions prévisionnel pour 2010 est présenté.

	Bilan des projets Réalisés 2008	Estimation des projets 2009	1ere Estimation des projets 2010
Volet A : Assainissement, lutte contre les pollutions	1 017 520 €	7 163 394 €	5 025 000 €
Volet B1 : Rivières et milieux aquatiques	570 800 €	946 100 €	777 000 €
Volet B2 : Inondation et risques naturels	0 €	130 000 €	0 €
Volet B3 : Protection de la ressource en eau potable	218 546 €	23 000 €	1 195 000 €
Volet C : Animation / Communication	406 657 €	137 805 €	197 805 €
TOTAL	2 213 523 €	8 400 299 €	7 194 805 €

Un point est fait sur l'avancement des différents volets du contrat. Un tableau synthétise ces résultats, en précisant l'estimation des projets de 2008, 2009 et du cumul 2008 et 2009. Le pourcentage des actions réalisées par rapport aux actions prévues pour l'ensemble du contrat est aussi mentionné.

L'avancement du contrat pour la fin de 2009 est estimé à 34% et à 39% (pour les seules priorités 1 et 2).

TABLEAU PREVISIONNEL DES PROJETS 2008/2009 DU CONTRAT RIVIERES SEQUANA

	Bilan des projets Réalisés 2008	Estimation des projets 2009	Total des projets réalisés ou engagés 2008-2009	% du programme Tot sequana	Total SEQUANA (2008-2012)	TOTAL (P1/P2) 2008-2009	% du programme P1/P2 sequana	Total P1/P2 SEQUANA (2008-2012)
Volet A : Assainissement, lutte contre les pollutions	1 017 520 €	7 163 394 €	8 180 914 €	40%	20 580 500 €	7 180 914 €	47%	15 291 000 €
Volet B1 : Rivières et milieux aquatiques	570 800 €	946 100 €	1 516 900 €	31%	4 832 500 €	1 509 300 €	35%	4 282 500 €
Volet B2 : Inondation et risques naturels	0 €	130 000 €	130 000 €	30%	427 000 €	130 000 €	57%	227 000 €
Volet B3 : Protection de la ressource en eau potable	218 546 €	23 000 €	241 546 €	7%	3 499 200 €	241 546 €	7%	3 499 200 €
Volet C : Animation / Communication	406 657 €	137 805 €	544 462 €	38%	1 430 500 €	544 462 €	38%	1 430 500 €
TOTAL	2 213 523 €	8 400 299 €	10 613 822 €	34%	30 769 700 €	9 606 222 €	39%	24 730 200 €

L'objectif fixé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie est d'arriver à mi-contrat (c'est-à-dire mi 2010) à 40% des actions prioritaires (P1 et P2) réalisées (le pourcentage est basé sur l'estimation financière des actions). L'objectif à atteindre apparaît donc réaliste pour l'échéance 2010. De surcroît le programme d'actions prévisionnel prévu pour 2010, nous permet d'estimer l'avancement fin 2010 à environ 58%.

3. Axes majeurs de réflexion

Réhabilitation du réseau secondaire

Les syndicats ont pris la mesure d'aménager les cours d'eau principaux. Malgré ces travaux, l'objectif de bon état risque de ne pas être atteint sans la réhabilitation du réseau secondaire. Indispensable au fonctionnement de l'écosystème rivière, ce réseau présente souvent une diversité écologique remarquable.

Dernièrement des pêches électriques réalisées en collaboration avec l'ONEMA ont pu mettre en évidence la présence de Chabots, de Truitelles et même de géniteurs (Truites). D'où la nécessité de préserver ces milieux délaissés, souvent dégradés et pourtant d'une richesse insoupçonnée.

Les Zones de Non Traitement

La problématique des Zones Non Traitées (ZNT) a été soulevée. L'étiquetage des produits phytosanitaires est très mal respecté, après avoir constaté directement dans les magasins.

Le constat sur le terrain est le même. Alors que le monde agricole semble respecter cette mesure, beaucoup trop de particuliers et surtout de collectivités (communes) ne respectent pas les distances ZNT. En effet, le désherbage des bords de routes et des ponts restent encore une pratique très courante à modifier.

Le contrat rivières propose la création d'un support d'information visant à améliorer la prise en compte de cette mesure. Lors du comité de pilotage, différents points ont été évoqués à ce sujet :

- le manque de sanctions à l'encontre des fauteurs, malgré des constats de terrain
- le besoin d'organiser des réunions d'information
- la création de supports de communication diffusable aux collectivités et aux particuliers, en proposant des solutions alternatives.

Les aménagements d'ouvrages hydrauliques

Suite aux récentes réalisations et aux difficultés rencontrées, un constat sur le rythme lent des aménagements des ouvrages hydrauliques est mis en évidence. Une réflexion a été engagée sur les contraintes et les améliorations possibles.

Locaux

Un projet de locaux, dit « Projet de Développement Durable du Bassin de la Seine », partagé avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or regroupera les compétences eau et agricoles sur un même site.

Une politique de protection de l'eau est envisageable à la seule condition que les mesures à mettre en œuvre, soient le fruit d'un travail conjoint entre les animateurs du contrat rivières, les techniciens de la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs présents sur le terrain.

La fusion des Syndicat

Fusion des trois syndicats : Seine, Ource et Petite Laigne sur la Côte d'Or : un groupe de travail prépare une proposition de statuts.

4. Questions diverses et échanges

Anne-Sophie SUISSE souligne le bon avancement du contrat par rapport aux objectifs de réalisation à mi-parcours et encourage à poursuivre dans ce sens en félicitant l'équipe et le travail réalisé.

Le projet de remise en eau des méandres de Pothière a été relancé. Ce projet a été identifié comme site atelier par l'Agence de l'Eau et pourra à ce titre bénéficier d'un déplaçonnement des aides publiques à 100%.

Anne-Sophie SUISSE précise qu'un dossier devra être déposé pour la commission des aides d'octobre.

En présence de Mr CINGLANT (Président du Syndicat de l'Arce), Vincent GOVIN explique l'identification d'un projet de remise en eau d'un méandre sur Ville sur Arce (10). Cette action intégrée au plan de gestion de l'Arce, sera réalisée en 2010.

Yohann BROUILLARD et Emilie WEBER (Chargés de Mission des Conservatoires des Sites Naturels (21) et (10)), présentent leur travail d'inventaire des zones humides et expliquent leur démarche. Suite à cette identification, des mesures de gestion seront proposées sur certains sites. Il a bien sûr été rappelé les nombreux intérêts de ces milieux : ressource en eau (quantitatif et qualitatif), diversité et richesse faunistique et floristique, zones « tampon »,

Mr CHARDON évoque l'inquiétude et la mobilisation des pêcheurs et des pisciculteurs sur la rédaction en cours d'articles du SDAGE portant sur les déversements de poissons issus de pisciculture.

Mr Alain LOMBERGET (CLAPEN 21) a signalé que certaines associations de pêches tentaient de diminuer voire de arrêter les lâchers de truites (surdensitaires et truitelles) d'ailleurs trop souvent dénommé « *repeuplement* ». Des plans d'eau spécifiques où des poissons peuvent être introduit sans risque pour le milieu, sont aménagés pour palier à cette mesure et répondre à un besoin halieutique. Ainsi cela n'entrave pas l'activité des pisciculteurs et permet de préserver les populations piscicoles naturelles des cours d'eau. Il a également signalé que des parcours « no kill » étaient également mi en place sur les cours d'eau pour préserver les géniteurs sans supprimer la pêche.

Mr André ROGOSINSKI (fédération de pêche 21) a complété en disant que les « lâchers » seraient interdits sur les cours d'eau en bon état, ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas sur notre secteur et que cette mesure nous concernera donc peu.

Mr STUTZ signale que toute activité économique doit savoir s'adapter à l'évolution du marché et à la réglementation. Et en aucun cas, elle ne doit se faire au détriment du milieu naturel. De plus il ajoute que nous sommes sur des têtes de bassin (sources) qu'il faut absolument préserver pour relever le noble défi de territoire d'excellence.

Olivier MILLEY (agent de l'ONEMA) recadre le débat sur ce sujet et souhaite qu'un jour nous n'ayons plus besoin de remettre du poisson artificiellement dans les rivières. En effet, cette bonne nouvelle signifierait que les cours d'eau seraient en bon état. Il conclut que les cours d'eau sont des « *intégrateurs* » ce qui implique que leur bon fonctionnement impliquera forcément du mieux pour l'eau en général (eau potable, assainissement, milieux naturel).

Pour cibler nos actions sur ces ruisseaux, quelques pêches électriques sont réalisées avec l'ONEMA. Dans ce cadre, Mr STUTZ insiste sur le rôle scientifique (inventaires) de l'ONEMA qui sert de base à l'information et à la communication qui doit être faite dans ce domaine. Il précise que nous avons besoins de ces données pour communiquer et que notre travail en partenariat avec l'ONEMA est primordial.

Mme FOURRIER, représentant la sous-préfète félicite le travail accompli et conclut en appuyant sur l'importance de la communication dans ce Contrat qui est un outil privilégié de gestion de l'eau.

Partant du constat que l'eau n'a pas de frontière, elle encourage le travail engagé pour la fusion des 3 syndicats. Elle appuie sur le fait qu'il faut réunir les forces dans une unité structurelle. A ce titre, elle nous encourage dans notre fusion en insistant sur la nécessité de mettre en place une structure territoriale unitaire.

Pour conclure, elle signale que les services de la sous-préfecture aideront en ce sens pour faciliter les démarches administratives.

Fin de la réunion : 17h00